

Questions orales

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS
CONDITIONNELLES

ON ALLÈGUE QUE LE DÉPUTÉ DE JOLIETTE SERAIT INTERVENU

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le solliciteur général a dit que personne ne devrait jamais être en mesure d'influer sur les décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Compte tenu de l'intervention du député conservateur de Joliette en faveur de Conrad Bouchard, le ministre est-il d'avis que le député a agi comme il se devait dans les circonstances?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, voilà encore une allégation. Il me semble que le solliciteur général a donné hier une réponse complète à cette question. Le député aurait peut-être intérêt à relire cette réponse.

ON PRÉTEND QUE LE DÉPUTÉ A ADMIS ÊTRE INTERVENU

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une allégation. Le député de Joliette a admis, aujourd'hui, être intervenu en faveur de Conrad Bouchard. Je vais donc répéter ma question. Le vice-premier ministre est-il d'avis que le député a agi comme il se devait dans les circonstances? Peut-il nous dire si un autre député est intervenu dans l'affaire Bouchard?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il faudrait vérifier et revérifier, probablement deux fois plutôt qu'une, toute allégation qui sort de la bouche du député avant d'y donner quelque suite.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES ARTICLES DE JOURNAUX SUR UNE NOMINATION
PROCHAINE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le gouvernement américain a laissé entendre que la Commission canadienne du blé devrait être visée par les négociations sur le libre-échange. Aujourd'hui, on nous apprend qu'on songe au député de Lisgar pour occuper la place vacante à la Commission canadienne du blé. Compte tenu de la menace qui pèse à l'heure actuelle sur les marchés internationaux du Canada et du besoin croissant d'un office de commercialisation solide et ordonné, pourquoi le gouvernement envisage-t-il d'accorder une nomination politique à un député qui s'est montré hostile à la Commission du blé dans le passé et qui n'a pas la compétence nécessaire pour occuper un tel poste?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je crois que c'est là un exemple typique de ce qui arrive lorsque la presse invente une histoire, l'amplifie et l'entretient. Cette histoire circule dans la presse agricole depuis un mois ou peut-être six semaines. Il me

semble que nous sommes en présence d'un cas où des journalistes discutent d'une question et essaient de s'expliquer les uns aux autres quelque chose qu'ils ne comprennent pas. La rumeur n'est absolument pas fondée.

LA NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR COMBLER LE POSTE
VACANT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, nous voudrions obtenir des éclaircissements sur cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Puisque le député de Lisgar préconise un système de mise en marché inspiré de la Bourse des grains et qu'il demande la fermeture de Churchill, le ministre nous assurera-t-il que ce député ni aucune personne semblable ne sera nommée pour combler le poste vacant de commissaire à la Commission du blé?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, à propos des commentaires que les Américains ont faits sur la Commission canadienne du blé, je voudrais leur offrir publiquement de commencer à vendre une partie de leur blé. Grâce à la Commission canadienne du blé, nous avons réussi bien mieux qu'eux à vendre notre blé. Si les Américains acceptaient notre offre de vendre une partie de leur blé à commission, il me semble que les États-Unis et le Canada ne s'en porteraient que mieux. Beaucoup mieux.

Quand nous nommerons un commissaire à la Commission canadienne du blé, nous arrêterons notre choix en fonction des meilleurs intérêts des agriculteurs de l'ouest du Canada qui comptent beaucoup sur cet organisme très bien géré.

LA DATE OÙ LE POSTE VACANT SERA COMBLÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Nous dira-t-il quand il nommera quelqu'un à la Commission canadienne du blé? Le poste de commissaire est vacant depuis maintenant 14 mois. L'agriculture de l'ouest du Canada traverse sa pire crise depuis les années 30 alors que les prix sont les plus bas depuis 50 ans. Quand le ministre nommera-t-il quelqu'un? Peut-il assurer à la Chambre qu'il n'affaiblira pas la Commission en faisant une nomination partisane mais qu'il y nommera au contraire une personne qualifiée?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que la Loi sur la Commission canadienne du blé prévoit un minimum de trois commissaires et un maximum de cinq. Le professeur Jim Leibfried a démissionné il y a un an, en décembre dernier. La Commission a donc poursuivi ses activités avec quatre commissaires, ce qui est parfaitement conforme à la Loi.

Je dirais qu'elle a très bien réussi à vendre notre blé sur un marché mondial très difficile. Je répète que nous avons augmenté notre part du marché l'année dernière et que nous espérons l'augmenter encore cette année. Puisqu'il nous demande de ne pas faire de nomination politique, je comprends qu'il exclut sa propre candidature et qu'il se retire de la course.